

VERSION PRÉLIMINAIRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AU CANDIDAT : CRITÈRES DE CANDIDATURE ET EXIGENCES

L'Internet étant une ressource mondiale, le programme des nouveaux gTLD encourage la diversité, la concurrence et l'innovation afin de permettre la participation de tous de manière inclusive. Le programme de soutien aux candidats, conçu par des bénévoles de l'ICANN par le biais du Groupe de travail conjoint sur le soutien aux candidats, cherche à servir l'intérêt public général en assurant l'accessibilité pour tous et la concurrence au sein du programme des nouveaux gTLD.

Cette section fournit une explication des critères qui seront utilisés lors de la première étape du programme afin d'identifier les candidats qui méritent une réduction des frais de candidature. En établissant des critères clairs et un processus de révision transparent l'ICANN vise à garantir la gestion des fonds limités pour les candidats et les projets démontrant le besoin et le service d'intérêt public.

1. OBJECTIFS DES CRITÈRES

Le programme de soutien au candidat est conçu pour apporter une aide financière aux candidats en ayant vraiment besoin dans le but de réduire les barrières établies par les frais de candidature.

L'ICANN a déjà détaillé les critères opérationnels et techniques destinés à évaluer et à sélectionner les candidats capables de gérer un registre et de préserver la stabilité et l'interopérabilité d'Internet. Par ailleurs, tous les candidats au soutien financier de l'ICANN devront compléter la candidature au nouveau gTLD qui exige de démontrer clairement les compétences techniques, opérationnelles et financières pour l'exécution de leurs projets.

Le programme de soutien au candidat respecte les critères pour accéder aux nouveaux gTLD mais il vise à évaluer les candidats aux nouveaux gTLD d'après des critères additionnels afin d'identifier ceux qui démontrent le mieux : (1) des services prêtés dans l'intérêt public; (2) un besoin d'aide financière ; et (3) des capacités financières minimales. Les candidats aux nouveaux gTLD remplissant le mieux ces critères recevront une réduction significative des frais de candidature.

2. EXPLICATION DES CRITÈRES ET PROCESSUS D'ÉVALUATION

La section suivante fournit les détails concernant l'éligibilité, les critères du programme et les types d'information devant être fournies par les candidats afin de démontrer leur qualification pour accéder au programme de soutien au candidat.

a. Établir l'éligibilité

Tous les candidats demandant du soutien à travers le programme de soutien au candidat devront subir au préalable une révision afin de déterminer leur éligibilité pour ce programme. Les candidats présentant leur candidature à ce qui suit seront exclus de la considération si :

- ils présentent leur candidature pour une chaîne gTLD faisant référence à une marque commerciale ;

- une entité gouvernementale nationale ou fédérale ou une entité contrôlée par un gouvernement national ou fédéral ;
- ils présentent leur candidature à une chaîne gTLD constituant un nom géographique, comme décrit dans le Guide de candidature ;

Seule une candidature au soutien par entité ou filiale de cette entité sera considérée. De sorte que si une entité présente sa candidature à plusieurs TLD, elle aura le droit à une seule candidature au soutien.

Les candidats éligibles devront verser 47 000 USD au titre de frais de candidature au moment de la soumission de la candidature.¹

Tous les candidats atteignant le critère initial d'éligibilité et ayant payé les frais de candidature de 47 000 USD seront séparés dans le processus de révision du programme de soutien au candidat.

b. Généralités sur les critères

Sur la base de la recommandation du groupe de travail conjoint de soutien au candidat, les candidats seront évalués selon trois critères :

- **Service d'intérêt public** (la priorité est accordée aux projets susceptibles d'apporter un bénéfice au public ou à un groupe pertinent de la communauté).
- **Besoins financiers** – (pour distribuer les fonds parmi les entités capables de démontrer le manque de ressources financières leur permettant de payer les frais de candidature ou d'exécuter autrement leurs projets, ou ceux qui ne seront pas en mesure d'obtenir ces ressources à travers d'autres moyens) ; et
- **Capacité financière** (pour s'assurer que les bénéficiaires de l'aide seront capables de gérer ces fonds et réussir à mettre en place des projets).

L'ordre des critères correspond à celui dans lequel ils seront évalués par la commission parce que le premier test est fondamental pour les objectifs du programme de soutien au candidat pour les nouveaux gTLD.

c. Évaluation et notation

La notation de ces trois critères principaux sera réalisée par une commission de révision du soutien aux candidatures (*Support Application Review Panel - SARP*) sur la base des informations fournies dans la candidature au soutien. La SARP comptera sur la candidature aux nouveaux gTLD de l'ICANN, sur les commentaires publics et les recherches indépendantes afin d'étayer les décisions qui conduisent à la notation. Les critères sont, dans une certaine mesure, subjectifs. Cette subjectivité est jugée nécessaire pour permettre à la SARP d'aboutir à un résultat juste et d'interpréter en toute liberté et sous le meilleur jour les informations fournies. Si des efforts ont

¹ Le financement peut être obtenu sous certaines circonstances : vous pourrez trouver les conditions pour obtenir le financement de ces frais dans le document du processus de soutien aux candidats.

été accomplis pour systématiser le processus de notation, l'interprétation des critères reste à la seule discrétion de la SARP.

Tous les candidats au programme de soutien devront avoir complété la candidature au nouveau gTLD. Des recommandations ont été fournies pour les cas où les documents faisant partie de la candidature standard pourraient aussi être utilisés pour la candidature au programme de soutien.

Remarque : Les membres de la SARP peuvent accéder à certains documents non confidentiels de la candidature standard de l'ICANN. L'objectif de la SARP est d'établir si les candidats remplissent les critères établis pour le soutien financier et non pas de trancher sur les avantages relatifs des candidatures aux nouveaux gTLD. En conséquence, la SARP et les commissions de l'ICANN peuvent arriver à des conclusions différentes lors de l'évaluation de documents similaires puisque les évaluations seront basées sur différents objectifs, critères et processus de révision.

3. CRITÈRE ET NOTATION

Les critères ci-dessous servent de base au programme de soutien au candidat. Ils sont utilisés comme critères de seuil mais aussi comme critères de classement pour les candidats éligibles.

Tel qu'il est établi dans le document du processus de soutien aux candidatures, les candidats doivent atteindre un certain seuil de notation pour être éligibles à bénéficier d'un soutien financier ainsi que pour garder active leur candidature aux nouveaux gTLD. Si ce seuil de notation n'est pas atteint, la candidature aux nouveaux gTLD sera refusée. Les candidats ayant atteint le seuil seront classés suivant le même critère.

Pour atteindre le seuil de notation, les candidatures au soutien financier doivent au moins obtenir :

- 5 points sur 9, dans le premier groupe de critères,
- 3 points sur 5, dans le deuxième groupe de critères, et
- 1 point sur 2, dans le troisième groupe de critères.

Le seuil est établi afin de décourager les abus, conformément aux recommandations formulées par le groupe de travail conjoint de soutien aux candidatures.

Critère N° 1 – Intérêt public (0-9 points ; notation minimum requise : 5)

Les candidats obtiendront des points dans la mesure où ils seront capables de démontrer qu'ils remplissent les critères établis en matière d'intérêt public. Dans leurs candidatures au soutien financier, les candidats devront indiquer quels sont les critères qu'ils croient remplir. Les candidats n'ont pas besoin de remplir tous les critères, mais ceux ayant obtenu les meilleures notes auront la priorité.

- **Projet basé sur la communauté (0-1 point)**
 - Le Guide de candidature de l'ICANN stipule que les candidats doivent déclarer si leur candidature relève d'un projet communautaire Les candidats au soutien

financier ayant également déclaré leur candidature comme étant communautaire seront évalués par les équipes de la SARP à la lumière des quatre critères d'évaluation avec priorité à la communauté inclus dans le [Module 4 of the Applicant Guidebook](#) : établissement de la communauté, lien entre la chaîne proposée et la communauté, politiques d'enregistrement et soutien communautaire. Au lieu de suivre strictement la méthodologie de notation décrite dans le Guide de candidature, la SARP mènera une révision de haut niveau afin de déterminer si le candidat satisfait à ces critères de manière générale. Les candidats remplissant de manière générale ces critères dans les quatre évaluations obtiendront 1 point. Les candidats n'ayant pas atteint ce seuil recevront 0 point.

Il faut noter que si dans certains cas, la SARP et les Commissions d'évaluation des candidatures aux nouveaux gTLD de l'ICANN utilisent des critères similaires, l'objectif de la SARP est toutefois d'identifier les candidats éligibles à une aide financière destinée à réduire les barrières d'accès au Processus de candidature de l'ICANN et non pas d'évaluer la candidature aux nouveaux gTLD d'un candidat. La candidature aux nouveaux gTLD de certains candidats bénéficiaires d'un soutien financier peut en fin de compte ne pas aboutir. Étant donné que la SARP accorde la priorité à l'identification de candidats remplissant les critères établis en matière d'intérêt public et non pas à la résolution d'un ensemble conflictuel, des instructions seront données à la SARP afin qu'elle puisse interpréter avec plus de liberté les critères d'évaluation avec priorité à la communauté. À cet égard, les conclusions de la SARP concernant des projets communautaires peuvent être quelque peu en contradiction avec l'évaluation avec priorité à la communauté décrite dans le Guide de candidature que le candidat devra passer plus tard.

- **Service d'intérêt public y compris soutien à des communautés culturelles, linguistiques ou ethniques spécifiques (0-1 point)**
 - Le programme de soutien aux candidatures vise les candidatures comportant un bénéfice d'intérêt public. La priorité sera donc accordée aux candidatures soutenant différentes communautés culturelles, linguistiques ou ethniques de telle sorte qu'il en résulte un bénéfice d'intérêt public susceptible d'améliorer les biens publics ou de promouvoir le bien-être général. Les candidats ayant atteint le seuil de notation applicable aux candidatures communautaires peuvent aussi être notés par rapport à ce critère. Il peut également être possible que des candidats n'ayant pas présenté leur candidature comme étant communautaire puissent toutefois prêter un service susceptible de bénéficier à une communauté culturelle, linguistique ou ethnique spécifique. Cela peut, par exemple, être le cas de groupes ayant subi des diasporas géographiques ou de minorités linguistiques protégées par certains traités. Les candidats capables de démontrer de quelle manière leur projet peut bénéficier à de telles communautés ou servir l'intérêt public obtiendront 1 point. Les candidats pourront fournir des documents déjà préparés pour étayer leur réponse à la question 18 (Mission/ But) de la candidature de l'ICANN aux nouveaux gTLD,

mais pourront, le cas échéant, fournir également des documents supplémentaires.

- **Prestation de services dans une langue mal desservie dont la présence sur Internet reste limitée (0-1 point)**
 - Les candidats postulant à une chaîne qui prévoit le déploiement d'une langue dont la présence sur le Web est limitée auront la priorité pour l'obtention du soutien financier. Il peut s'agir aussi bien de petites communautés dont les scripts ont une présence très limitée sur le Web, que de communautés qui utilisent régulièrement plus d'un script mais qui peuvent être confrontées à des difficultés pour déployer deux scripts. Les candidats capables de fournir des données ou d'autres informations démontrant que leur langue n'est pas présente sur le Web, et d'expliquer la façon dont leur projet peut contribuer à renforcer cette présence obtiendront un point.

- **Opération dans une économie en développement (0-2 points)**
 - Les candidats issus de pays développés peuvent se porter candidats mais la priorité sera accordée à ceux venant d'économies en développement. L'évaluation se focalisera sur la communauté bénéficiaire du projet et non pas sur la localisation des opérations principales. Les candidatures provenant de ou bénéficiant aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits états insulaires en développement, conformément la liste établie par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DAES), obtiendront 2 points. Les candidatures provenant de ou bénéficiant aux Peuples Autochtones, tels que décrits dans l'Article 1^{er} de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail et dans la Déclaration des Nations Unies des droits des peuples autochtones, obtiendront 2 points. Les candidatures provenant de et bénéficiant aux pays figurant sur la liste de pays en développement du DAES qui ne comptent pas parmi les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral ou les petits états insulaires en développement, obtiendront 1 point. Les candidats provenant de tous les autres pays (développés) qui ne comptent pas parmi les Peuples autochtones obtiendront 0 point.

- **Soutenu par des organisations à but non lucratif, des organisations de la société civile et/ou des organisations non gouvernementales, dans le cadre de leur(s) mission(s) de service social (0-1 points)**
 - Un candidat peut étayer la mission d'intérêt public de son projet en démontrant que celui-ci est soutenu par des organisations locales ou partenaires telles que des organisations à but non lucratif, des organisations de la société civile et/ou des organisations non gouvernementales. Les candidats peuvent satisfaire à cette exigence en fournissant des lettres de soutien de ces organisations où il est indiqué de quelle manière le projet proposé contribuera à faire avancer leur mission de service social ou à servir l'intérêt public ; et des témoignages de partenaires ou donateurs/parrains du projet gTLD dont la mission est en ligne avec l'intérêt public.

- **Opération par une organisation à but non lucratif (0-2 points)**

- La priorité sera accordée aux entités ne relevant pas d'une organisation à but lucratif – c'est-à-dire, à des organisations non gouvernementales, des entités à but non lucratif, des organisations de la société civile, des fondations, des fidéicommiss, des organisations animées par une mission, etc. Les organisations à but non lucratif et celles organisées de façon similaire sont éligibles à l'obtention de 2 points; d'autres organisations telles que les partenariats public-privé, gouvernements (dépendant des circonstances telles que l'objectif du TLD) et les entités hybrides (par exemple celles qui sont à but lucratif/non lucratif) sont éligibles à l'obtention de 1 point.
- **Opération dans une économie en développement par un entrepreneur local ou une organisation à but non lucratif dont les bénéfices sociaux sont démontrables (0-1 point)**
 - Si le Programme de soutien aux candidats n'a pas pour but de se substituer au risque commercial conventionnel, il a toutefois le mérite de fournir un soutien à des entrepreneurs ou à des organisations à but non lucratif de pays en développement dont les projets comportent un bénéfice social démontrable mais ne pourraient jamais être mis en place sans un soutien financier. Le candidat peut démontrer que le projet comportera des bénéfices sociaux, y compris, sans s'y limiter : (1) l'investissement dans les compétences de base d'une communauté cible ; (2) la promotion de l'équilibre entre les sexes et la présence de minorités dans la communauté cible ; (3) la contribution positive aux économies nationales ou régionales. Les candidats capables d'étayer ces bénéfices sociaux à l'aide de documentation obtiendront 1 point.

Critère N° 2 – Besoin financier (0-5 points ; notation minimum requise : 3 points)

Un maximum de 5 points peut être attribué pour le critère de besoin financier: Les candidats seront amenés à fournir des éléments détaillant les différentes contraintes à l'origine de leurs difficultés pour acquérir et mettre en œuvre un gTLD sans assistance.

Mesuré par :

- **Environnement opérationnel (0-2)**
 - Une réponse complète doit démontrer pourquoi le candidat a un accès limité au financement et quels sont les facteurs environnementaux à l'origine des contraintes qui l'empêchent de collecter le capital initial nécessaire pour s'acquitter des frais. Le candidat peut fournir des lettres d'autres organisations de financement ayant considéré ses demandes de soutien pour ce projet ou pour d'autres. La réponse rapportera 2 points si les affirmations sont étayées par des documents spécifiques au projet de candidature aux gTLD, attestant des difficultés rencontrées par le candidat pour collecter les fonds nécessaires pour payer les frais de candidature ou d'autres coûts initiaux. La réponse rapportera 1 point si le candidat décrit de manière générale un environnement opérationnel difficile mais ne présente pas de documents attestant des aspects financiers du projet. Toute réponse ne justifiant pas de façon adéquate pourquoi l'environnement opérationnel pose des difficultés pour réunir le

capital financier destiné à soutenir la candidature ou le projet rapportera 0 points.

- **Taille de l'organisation (0-1)**

- Les organisations de taille petite et moyenne sont souvent confrontées à des difficultés spécifiques pour obtenir des ressources humaines et financières suffisantes pour faire fonctionner leur business ou accomplir leur mission organisationnelle. En outre, ces organisations peuvent être confrontées à des coûts disproportionnés pour s'acquitter des tâches administratives nécessaires pour soumettre la candidature aux gTLD de l'ICANN. Afin de remédier à ce problème, le Programme de soutien aux candidats accordera la priorité aux organisations de taille petite et moyenne lors de l'évaluation des candidatures. Les organisations de taille petite et moyenne, non associées à des entités plus larges, obtiendront 1 point.

- **Budget du projet et ressources de financement (0-1)**

- Pour compléter la candidature aux gTLD de l'ICANN, le candidat doit fournir des projections financières capables de démontrer qu'il s'agit d'une entreprise durable (même si le seuil de rentabilité n'a pas été atteint au cours des trois premières années d'exercice) Les candidats au Programme de soutien doivent fournir une explication écrite de leurs projections financières et une description de leurs sources de financement et de revenus afin d'identifier les volets où le soutien financier de l'ICANN pourrait contribuer à assurer la durabilité des opérations ou à réduire les risques identifiés. Les candidats devront fournir, sous forme de tableau, des informations concernant les frais opérationnels de leur organisation, ainsi que toute autre information pertinente figurant aussi dans leur candidature gTLD. Les candidats peuvent également inclure des lettres de donateurs conditionnant leur soutien à l'approbation de la candidature gTLD, qui attestent en même temps du manque de financement initial pour couvrir les 185 000 USD de frais de candidature. Les candidats capables d'expliquer clairement comment le soutien financier les aidera à améliorer leurs projections financières ou à atténuer les risques potentiels obtiendront 1 point. Les candidats dont les projections financières laissent apparaître un besoin de financement (ou dont les projections montrent un capital initial inadéquat et trois ans d'activité durable) obtiendront 0 point.

- **Recherche de soutien financier (0-1)**

- Les candidats ayant fait des démarches pour obtenir des financements supplémentaires ou pour créer des partenariats susceptibles d'aboutir à des soutiens supplémentaires sous forme de subventions de contrepartie ou de prêts garantis, pourront obtenir 1 point supplémentaire. Le candidat peut fournir des lettres d'autres organisations ayant considéré ses demandes de soutien pour ce projet ou pour d'autres. La réponse rapportera 1 point si elle est étayée par des documents spécifiques au projet ; autrement, aucun point ne sera attribué.

Critère N° 3 – Capacités financières (0-2 points ; notation minimum requise 1 point)

- **Capacités financières de base (0-1) pour gérer le registre proposé de façon rentable**
 - Si, comme il est décrit ci-dessus, le projet du candidat doit faire preuve d'un certain besoin financier, le candidat doit toutefois démontrer qu'il possède les capacités financières de base ainsi que les capacités de gestion nécessaires pour opérer de façon rentable le registre proposé dans toute sa complexité. Les candidats devront fournir une synthèse de leurs compétences, cohérente avec les réponses données aux questions 45-47 de la section concernant les capacités financières de base du formulaire de candidature aux gTLD de l'ICANN. Les candidats devront démontrer et mettre l'accent sur leur capacité à gérer les aspects financiers et organisationnels d'une affaire de la taille de leur projet. Les candidats ayant atteint les exigences recevront 1 point, à la discrétion de la SARP. Ceux ne remplissant pas les critères exigés obtiendront 0 points.

- **Projet exécutés au préalable (0-1 point)**
 - Les candidats ayant des expériences réussies dans la gestion d'organisations et de projets d'une telle complexité auront la priorité. Les candidats capables de fournir des documents attestant de leur expérience passée dans la gestion de programmes soit par l'organisation soit par leur personnel clé obtiendront 1 point.

Prise de décision

Au cas où le financement disponible ne serait pas suffisant pour donner une réponse aux demandes faites de bonne foi (c'est à dire, aux demandes ayant atteint le seuil de notation exigé), le système de notation permet à la SARP de classer les candidatures éligibles et d'accorder le soutien financier à celles remplissant au mieux les trois critères établis. Une fois que les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de points auront été identifiés, la SARP veillera à respecter la diversité en termes de langues, de scripts, de cultures, de modèles économiques et de régions au moment de la prise de décisions, de façon à ce que les bénéficiaires de la réduction des frais puissent amplifier au maximum ces bénéfices.

Quelques organisations sont familiarisées avec les processus de candidature accordés ou avec l'environnement de l'ICANN. Les évaluateurs recevront les instructions pour être alerte afin que les candidats à l'aide n'étant pas dans ces deux catégories aient la garantie que toutes les candidatures seront étudiées soigneusement.

Un seuil de notation assez élevé a été établi afin d'identifier les candidats qui ne remplissent pas les critères exigés en matière de besoin financier et d'intérêt public, et de contribuer à minimiser des actions illicites potentielles. Les candidats qui ayant atteint le seuil établi vis-à-vis du besoin/intérêt public, mais n'ayant pas obtenu une note suffisamment élevée pour bénéficier du soutien financier de l'ICANN, auront l'opportunité de payer le reste des 185 000 USD au titre de frais de candidature et continuer avec l'évaluation initiale.